



Réponses de la Municipalité

aux observations et vœux de la Commission de gestion 2017 dans son rapport 2018

Observation n° 1 :

« Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir publier le rapport de gestion complet, y compris les comptes sur le site de la commune. Ces documents devant être accessibles à toute la population. »

Réponse : Le rapport de gestion complet et les comptes sont désormais disponibles sur le site communal.

Observation n° 2 :

« Nous demandons à la Municipalité d'étudier la pertinence de prendre une « Direction des travaux » séparée pour des travaux d'une certaine ampleur. »

Réponse : La Municipalité prend acte de cette observation. Elle n'entend toutefois pas multiplier les intervenants et les coûts afférents.

Observation n° 3 :

« Suite aux événements du 10 décembre 2017 et compte tenu de l'évolution climatique, de tels événements sont susceptibles de se reproduire. Ne serait-il pas judicieux d'établir un processus d'intervention pour gérer ces situations ? »

Réponse : Consciente de cette problématique, la Municipalité examinera prochainement la mise en place d'une cellule de crise destinée à assurer la liaison avec les organes de conduite des opérations et à coordonner les interventions sur le plan communal.

Observation n° 4 :

« Quelles sont les perspectives communales en matière de locaux scolaires pour les prochaines années ? »

Réponse : Des solutions sont actuellement à l'étude en vue de permettre la construction de classes dans des délais relativement brefs.

Voeu n° 1 :

« Nous demandons qu'une solution de stockage des tables communales soit étudiée, afin d'en faciliter l'accès et éviter toutes manutentions inutiles. Cette remarque a déjà été faite lors de la visite des locaux par la COGES en 2016. »

Réponse : Cette problématique est connue mais, faute de locaux disponibles, il n'est pas possible de faire mieux dans l'immédiat.

Voeu n° 2 :

« Nous demandons à la Municipalité qu'un processus complet soit établi, de la détection d'un problème par un concierge dans un bâtiment communal jusqu'à sa résolution. »

Réponse : La Municipalité ne souhaite pas introduire de processus compliqué et chronophage, mais veillera à ce que les dysfonctionnements constatés soient suivis et traités dans un délai raisonnable.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, each containing a different symbol. Above the shield, the word 'MUNICIPALITÉ' is written in a semi-circle. Below the shield, the word 'DE BEX' is written in a semi-circle. The shield itself contains the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Bex, le 15 juin 2018